



Assemblée générale

Distr. générale
26 juin 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 100 e) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique durant la période allant de juillet 2012 à juin 2013.

Au cours de la période considérée, le Centre a continué d'aider les États Membres et les organisations intergouvernementales et de la société civile africaines qui lui en ont fait la demande à promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement.

Face à l'instabilité et aux conflits persistants en Afrique – en particulier en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest – situation aggravée par la menace que représente la prolifération des armes légères et de petit calibre pour la paix, la sécurité et le développement socioéconomique, le Centre s'est employé à aider les États à combattre la prolifération illicite de telles armes et à réformer leur secteur de la sécurité. Il a aidé les États Membres à mettre en œuvre les instruments régionaux et sous-régionaux visant à combattre la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, et dispensé une formation aux forces de défense et de sécurité, concernant notamment les armes légères. Le Centre a également aidé, en partenariat avec l'Union africaine et le Réseau international d'action contre les armes légères, les États d'Afrique à préparer les négociations sur le Traité sur le commerce des armes.

* A/68/50.



Dans le cadre de sa mission relative à la paix et à la sécurité, le Centre a aidé les forces de défense et de sécurité en Afrique à établir des institutions de sécurité efficaces, inclusives et responsables en offrant une formation sur les principes de l'usage de la force et des armes à feu, en particulier en période d'élections.

Le Centre a continué d'apporter un appui technique et fonctionnel sur les questions de désarmement aux réunions du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, en particulier à sa trente-cinquième réunion ministérielle, tenue à Brazzaville, en décembre 2012.

Le Centre a continué de renforcer ses moyens d'action dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité. Toutefois, malgré ses compétences reconnues dans ces domaines et les demandes croissantes d'aide des États d'Afrique, la mobilisation des ressources financières dont le Centre a besoin pour exécuter ses projets afin de donner suite à ces demandes demeure un problème majeur.

Le Centre ne peut compter que sur les contributions volontaires pour exécuter ses programmes; le Secrétaire général souhaite à ce sujet exprimer sa gratitude aux États Membres et autres partenaires dont les contributions financières ont permis de soutenir le fonctionnement et les programmes du Centre et invite ceux qui le peuvent à lui verser des contributions volontaires pour l'aider à exécuter son mandat.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 67/69, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction les résultats concrets obtenus par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et l'utilité de l'aide qu'il avait fournie, et s'est félicitée de sa contribution au désarmement, à la paix et à la sécurité sur le continent.
2. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-huitième session, un rapport sur l'application de la résolution. Faisant suite à cette demande, le présent rapport rend compte des activités menées par le Centre durant la période allant de juillet 2012 à juin 2013. On trouvera en annexe un état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre.

II. Fonctionnement et mandat du Centre régional

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, dont le siège est à Lomé, a été créé en 1986 par la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale. Son fonctionnement est financé par les ressources existantes du Secrétariat et par les contributions volontaires des États Membres et autres donateurs.
4. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de mener son programme de travail dans les principaux domaines suivants : paix et sécurité; armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre; armes de destruction massive; information et sensibilisation; et coopération et partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales et autres entités.

III. Objectifs et activités

5. Le Centre aide, à leur demande, les États Membres, l'Union africaine et les autres organisations intergouvernementales concernées à promouvoir le désarmement, la paix et la sécurité en Afrique. En partenariat avec les établissements universitaires, les instituts de recherche et les organisations de la société civile, il met également en œuvre ses propres programmes, projets et autres activités en matière de désarmement, de paix et de sécurité. Étant donné la nature particulière des questions de sécurité en Afrique, le Centre a continué de mettre l'accent sur les activités visant à contrôler le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre et à réformer les forces de défense et de sécurité afin de réduire la violence et les conflits armés et de créer des institutions de sécurité efficaces, inclusives et responsables. Il appuie les États Membres et les organisations intergouvernementales d'Afrique dans ces domaines par le renforcement des capacités et la formation, l'assistance technique, la recherche et le partage de l'information.
6. Le Centre exécute actuellement quatre programmes sur les thèmes suivants : paix et sécurité; armes légères et de petit calibre; armes classiques; et armes de destruction massive. Il continue également de mettre en œuvre son programme pays hôte.

A. Paix et sécurité

7. Dans le cadre du programme paix et sécurité, le Centre a mené diverses activités visant à aider les États Membres à réformer leurs forces de défense et de sécurité, donnant ainsi suite aux demandes reçues du Gouvernement togolais et d'États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

8. Face aux problèmes de sécurité existant dans la région du Sahel et compte tenu des efforts déployés par le Conseil de sécurité pour les résoudre, le Centre a apporté, en mai 2013, un soutien technique et spécialisé au Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, pour l'organisation d'un stage de formation sur la prolifération des armes légères et de petit calibre au Sahel. Ce stage est destiné à 800 professionnels – y compris aux personnels du secteur de la sécurité et aux législateurs – d'Afrique de l'Ouest, originaires du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Nigéria et du Sénégal, et vise à renforcer les compétences opérationnelles en matière de maîtrise des armes de petit calibre dans la sous-région.

9. Lors de la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue à Brazzaville, en décembre 2012, le Centre a pris part aux manifestations tenues à l'occasion du vingtième anniversaire du Comité et fait un exposé sur le thème « Deux décennies de construction de la paix en Afrique centrale : la contribution du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ». Le Centre a également informé les participants des évolutions survenues dans la sous-région en matière de désarmement et en ce qui concerne la coopération entre les organismes des Nations Unies en Afrique centrale et le Comité dans le contexte de la paix et de la sécurité. Il s'est employé à promouvoir la mise en œuvre à l'échelle nationale des instruments internationaux et régionaux de désarmement pertinents et à recenser autant les difficultés entravant leur application dans la sous-région que les possibilités en la matière. Pour mieux comprendre les problèmes que pose le trafic d'armes de petit calibre par voie maritime – et qui préoccupent les États d'Afrique centrale –, le Centre a établi un rapport détaillé sur les difficultés particulières que les États rencontrent lorsqu'il s'agit de détecter et de réprimer le trafic d'armes et de démanteler les autres réseaux de contrebande opérant par voie maritime, en s'appuyant sur un rapport analogue établi par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

10. Le Centre a apporté une contribution notable aux travaux du séminaire régional pour l'Afrique sur l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions, organisé, en mai 2013, par le Gouvernement togolais et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il a fourni aux experts des États Membres des informations sur la ratification et l'application de la Convention et le soutien que lui-même et d'autres partenaires internationaux pourraient leur apporter.

B. Armes légères et de petit calibre

11. Le Centre a aidé les États Membres africains à mettre en œuvre les instruments internationaux et régionaux de lutte contre le commerce illicite et la prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibre; en contribuant à l'élaboration de plans d'action sur les armes de petit calibre aux niveaux régional et national;

au renforcement des capacités des gouvernements et de la société civile en matière de maîtrise des armes légères, et en identifiant les problèmes de contrôle au moyen d'évaluations de référence.

12. En tant que membre du Comité directeur des communautés économiques régionales de l'Union africaine sur les armes légères, le Centre a continué d'aider l'Union africaine à élaborer une stratégie africaine de maîtrise des armes légères et de petit calibre et un plan d'action correspondant en fournissant des conseils techniques au Comité et en organisant des débats sur ces questions. À son sommet tenu en janvier 2013¹, l'Union africaine a encouragé les États membres à utiliser la stratégie et le plan d'action. Le plan d'action a pour objet de renforcer la capacité des États membres de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et d'autres institutions régionales. Il doit permettre aux membres de l'Union de mettre en œuvre des mesures de lutte contre la prolifération, la circulation et le commerce illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que de promouvoir la coopération, la coordination et l'échange d'informations sur la question. Le Centre est prêt à aider l'Union africaine et ses États membres, ainsi que les organismes sous-régionaux, à mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action, qui constituent un cadre effectif pour améliorer la coordination sur les questions liées aux armes légères sur le continent.

13. Après l'appui qu'il a apporté à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour l'adoption d'accords sous-régionaux harmonisés sur le marquage des armes légères et de petit calibre, le Centre a aidé le Togo à appliquer les normes et procédures établies par l'accord sur le marquage adopté par la CEDEAO en décembre 2011, qui énonce de nouvelles normes pour le marquage des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest. Les normes exigent des États qu'ils veillent à ce que les marques de sécurité classiques soient apposées sur chaque arme légère ou de petit calibre importée ou produite industriellement dans le pays, et prévoient également le marquage des armes à feu produites de façon artisanale. Ces normes permettront aux États membres de la CEDEAO d'identifier l'entité ou la personne responsable de l'arme, de faciliter le traçage des armes légères et de petit calibre, et de prévenir le détournement des armes provenant des arsenaux gouvernementaux.

14. Le Centre a aidé la Commission togolaise sur les armes légères à élaborer un plan d'action national sur les armes légères et de petit calibre pour la période allant de 2012 à 2016. Le plan d'action a été présenté aux autorités en 2012 pour examen et devrait être approuvé par le Parlement en 2013. Il a fourni un appui technique et fonctionnel à la Commission nationale sur des questions prioritaires comme le renforcement des capacités et la consolidation des mesures gouvernementales, législatives et réglementaires, y compris les procédures et contrôles actualisés relatifs à la tenue de dossiers, au stockage, aux exportations, aux importations et au transit. Le plan d'action devrait jeter les bases pour la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre la prolifération des armes légères.

15. À la demande du Gouvernement soudanais, le Centre a effectué, en décembre 2012, une mission d'évaluation des besoins et organisé des consultations à l'échelle nationale, avec le soutien financier de l'Australie. Le Centre et le Gouvernement ont

¹ Décision 472 (XX) de l'Assemblée de l'Union africaine sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique [Doc. Assembly/AU/3(XX)].

recensé quatre domaines d'assistance prioritaires : a) examen et validation du plan d'action national sur la maîtrise des armes légères; b) mise à niveau du système de gestion de base de données pour l'enregistrement des armes légères; c) appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Khartoum sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre dans tous les pays qui jouxtent le Soudan occidental; et d) organisation de campagnes de sensibilisation. Le Centre élabore actuellement un programme d'assistance technique, en coopération avec le Gouvernement.

16. Le Centre a également adapté ou élaboré des modules de formation sur les armes légères à l'intention des forces de défense et de sécurité, des commissions nationales sur les armes légères et de la société civile. En réponse à une demande du Gouvernement ivoirien, avec des fonds fournis par l'Australie et en collaboration avec la Commission ivoirienne sur les armes légères, le Centre a dispensé à 23 membres du personnel du secteur de la sécurité une formation sur des questions liées à la maîtrise des armes légères et de petit calibre dans le contexte de la gestion frontalière. Les modules de formation portent sur les thèmes suivants : sécurité des personnes et des collectivités; détection des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, ainsi que des explosifs; contrôles normatifs des armes légères et de petit calibre (exportation, importation, transit, frontières, courtage, marquage, tenue des dossiers, infractions, saisies, détention par des civils, production artisanale); mesures concrètes de désarmement; gestion et destruction des stocks; rôle de la société civile en matière de mesures concrètes de désarmement; techniques de recherche sur les armes légères et de petit calibre. Le Centre a également aidé la Commission nationale à effectuer une auto-inspection technique guidée de plusieurs dépôts d'armes et de munitions et a contribué à la remise en état de quatre postes de police. Il a en outre procédé à une évaluation de l'emploi et du stockage d'armes par le secteur de la sécurité privée dans le pays. Cet appui technique apporté à la Commission nationale ivoirienne, en complément des efforts déployés par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), a contribué à améliorer les conditions de sécurité dans le pays, compte tenu en particulier de la quantité d'armes illégales qui ont circulé lors de la crise qui a suivi les élections en novembre 2010.

17. En coopération avec la Fondation Friedrich-Ebert, le Centre a fait procéder à une étude visant à évaluer la nature et l'ampleur du trafic d'armes légères et de petit calibre au Bénin, au Ghana, au Nigéria et au Togo et entre ces pays, laquelle avait pour objectif de déterminer la source des armes et les types de trafiquants, de repérer les filières du trafic et d'estimer le volume d'armes en circulation. L'étude examine également les méthodes permettant de découvrir les caches d'armes illicites et à évaluer la production artisanale ou locale d'armes et recommande de renforcer les moyens judiciaires, opérationnels et techniques mis en œuvre pour traiter les questions liées à la maîtrise des armes légères, notamment la sécurité des stocks, la collecte, la saisie, la gestion et le contrôle des frontières. S'appuyant sur les conclusions et recommandations de l'étude, le Centre et la Fondation élaboreront des programmes visant à résoudre certains des principaux problèmes posés par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

C. Autres questions relatives aux armes classiques

18. Pour faciliter le processus de négociation du Traité sur le commerce des armes, le Centre a organisé, conjointement avec l'Union africaine et d'autres partenaires,

plusieurs réunions visant à promouvoir une approche coordonnée au niveau de l'Afrique.

19. Après l'adoption d'une position commune concernant le Traité sur le commerce des armes par les États d'Afrique de l'Ouest en décembre 2010, et les États de l'Afrique centrale, en mars 2011, une position commune africaine sur le Traité a été adoptée lors du Sommet de l'Union africaine, en janvier 2013¹. Le Centre a facilité la mise au point d'une position commune de l'Afrique sur ce texte.

20. En collaboration avec l'Union africaine et avec le soutien financier de l'Australie, le Centre a apporté un appui fonctionnel à la réunion du Groupe des États d'Afrique qui a précédé la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, tenue à New York en juillet 2012. La réunion a permis aux délégations des pays africains de se familiariser avec les principaux aspects du traité et de se préparer en vue des négociations sur le fond.

21. Le Centre a aidé les États africains à se préparer pour la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue du 18 au 28 mars 2013. Conjointement avec l'Union africaine et des organisations de la société civile, et avec le soutien financier de l'Allemagne, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des Pays-Bas, il a organisé un séminaire régional afin de permettre aux pays africains de se préparer en vue de la Conférence finale à Addis-Abeba, en mars 2013. Y ont assisté des experts gouvernementaux de 43 États d'Afrique, qui ont examiné les principaux aspects du traité, y compris son champ d'application, les critères régissant les transferts et sa mise en œuvre.

D. Armes de destruction massive

22. Le Centre a aidé les États Membres à appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs. En consultation avec le Comité créé par la résolution 1540 (2004) et le Service des armes de destruction massive du Bureau des affaires de désarmement, le Centre a mis au point un projet tendant à aider les États Membres africains à mettre en œuvre la résolution et mettant l'accent sur l'obligation de présenter des rapports.

23. Le Centre a fourni au Département des affaires politiques un soutien logistique pour organiser un atelier sous-régional sur la mise en œuvre des sanctions décrétées par l'ONU, les perspectives et les enseignements tirés, qui s'est tenu au Togo en mai 2013, et a réuni des experts d'États d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

E. Programme Pays hôte

24. Pour contribuer à la réforme du secteur de la sécurité au Togo, compte tenu en particulier des Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois² et conformément aux notes d'orientation techniques intégrées sur la réforme du secteur de la sécurité mises au point par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la

² Voir *Huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, La Havane, 27 août-7 septembre 1990 : rapport établi par le Secrétariat* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.91.IV.2), chap. I, sect. B.

sécurité, le Centre, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le PNUD et le Comité international de la Croix-Rouge, et avec l'aide financière de la Commission européenne, a procédé à une évaluation des moyens dont disposaient les centres de formation de la police et de la gendarmerie pour former les forces du secteur de la sécurité aux opérations de maintien de l'ordre en période électorale. Les conclusions de l'évaluation ont été prises en compte dans les manuels de formation et dans deux programmes de formation des formateurs, exécutés avec la police et la gendarmerie togolaises, en septembre et novembre 2012, une attention particulière étant accordée aux pratiques optimales à l'échelle internationale dans les domaines des services de police, de la gestion des foules et du maintien de l'ordre public en période d'élections. La formation était axée sur l'usage raisonnable de la force et des armes à feu afin d'assurer la sécurité du processus électoral dans un contexte fragile. Quelque 7 000 fonctionnaires de police, gendarmes et autres membres du personnel du secteur de la sécurité ont ainsi été formés par le Centre et, par la suite, directement par le secteur de la sécurité togolais. Les unités de gendarmerie et de police togolaises qui seront déployées dans le cadre de missions de maintien de la paix ont également bénéficié de cette formation. Son contenu peut être adapté en fonction des conditions prévalant dans d'autres États d'Afrique qui peuvent avoir besoin d'un soutien analogue pour leurs forces de sécurité lors d'élections futures.

F. Information et sensibilisation

25. Dans le cadre de la Semaine du désarmement, qui s'est tenue en octobre 2012, le Centre a organisé, en collaboration avec des organisations non gouvernementales locales, une manifestation culturelle sur le thème « La culture, outil au service de la paix et du désarmement », qui a mis en lumière l'action éducative de l'ONU dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Il a également fait un exposé à l'intention des élèves togolais d'écoles secondaires, en mai 2013 à Lomé, pour les préparer à participer à la conférence des Nations Unies sur « L'ONU mise en scène », au Siège de l'Organisation, à New York.

26. Le Centre a mis au point une nouvelle stratégie de communication afin de mieux informer de son travail et de ses priorités les États Membres, les organismes régionaux et sous-régionaux, les organisations de la société civile et le public en général, et d'améliorer les échanges avec eux. Il a notamment reconfiguré son bulletin électronique intitulé « UNREC Focus » et perfectionné son site Web (www.unrec.org). Le bulletin, qui a vu le nombre de ses abonnés plus que doubler, est désormais consulté par plus de 2 400 personnes et institutions en Afrique et ailleurs. Le site Web du Centre, qui contient des informations en anglais et en français, comprend désormais de nouvelles fonctionnalités interactives et des informations sur les spécialités du Centre et sur les projets en cours.

G. Coopération et partenariats avec les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et d'autres entités

27. De nombreux États africains ont désigné, au sein de leur ministère des affaires étrangères, un agent de liaison afin de renforcer la coopération avec le Centre, et notamment de faciliter l'assistance qu'il fournit en réponse aux demandes des États.

28. Le Centre a continué de fournir un appui fonctionnel aux organisations régionales et sous-régionales, telles que le Comité directeur des communautés économiques régionales de l'Union africaine sur les armes légères, et aux organisations de la société civile, sur différents aspects liés à la maîtrise des armes légères et de petit calibre. Il a apporté son concours à deux réunions du Comité directeur, tenues, respectivement, en novembre 2012 et en février 2013, sur la mise au point d'une approche coordonnée des problèmes posés par de telles armes. Le Centre a poursuivi ses partenariats avec la Fondation Friedrich-Ebert, l'Institut d'études sur la sécurité, le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix et le bureau du PNUD au Togo. Les partenariats ont servi de cadres pour la plupart des activités menées au cours de la période considérée.

IV. Situation opérationnelle

A. Situation financière

29. Conformément à la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, le Centre doit fonctionner sur la base des ressources existantes et des contributions volontaires. Au cours de la période considérée, il a reçu des contributions volontaires destinées à son fonds d'affectation spéciale, d'un montant total de 785 648 dollars. On trouvera à l'annexe du présent rapport des renseignements sur l'état du fonds pour la période allant de juillet 2012 à juin 2013.

30. Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux Gouvernements allemand, australien, néerlandais, néo-zélandais et togolais pour leurs contributions et au Gouvernement finlandais pour avoir pris en charge les coûts liés à l'emploi d'un Volontaire des Nations Unies au Centre régional. Il tient également à remercier l'Union européenne, le bureau du PNUD au Togo, la Commission ivoirienne sur les armes légères, le Réseau d'action international sur les armes légères et la Fondation Friedrich-Ebert de la collaboration et du concours qu'ils ont prêtés aux activités au cours de la période considérée, y compris en lui apportant des contributions en nature.

B. Dotation en effectifs

31. Un nouveau directeur (P-5) du Centre a été nommé en mars 2013. Actuellement, le poste de directeur, un poste de spécialiste des questions politiques et deux postes pour le personnel d'appui sont financés au moyen du budget ordinaire de l'ONU.

32. En outre, le financement de la Finlande a permis au Centre de recruter un spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité, pour une durée de deux ans à compter de mai 2012, en tant que Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international. Les projets et le personnel correspondant sont financés au moyen des contributions volontaires.

V. Conclusion

33. Pendant la période considérée, le Centre a continué de soutenir l'action menée par les États Membres dans le domaine du désarmement, de la paix et de la sécurité,

et collaboré avec plusieurs partenaires. Il a renforcé son rôle au niveau continental en créant des réseaux et des partenariats aux niveaux tant panafricain que sous-régionaux.

34. Le Centre a également bénéficié des synergies développées avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les partenariats maintenus avec diverses organisations non gouvernementales et d'autres institutions. Cette stratégie a contribué à mettre en place un vaste réseau de compétences dans le domaine du désarmement, de la paix et de la sécurité. La capacité du Centre de coordonner son action avec d'autres institutions et de profiter des enseignements de l'expérience et des pratiques optimales des autres centres régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que dans la région Asie-Pacifique s'est révélée très utile pour son développement institutionnel. Cette tendance sera poursuivie dans le cadre des efforts déployés par le Centre pour optimiser l'utilisation des ressources et des compétences par la coopération et la fertilisation croisée des expériences.

35. L'augmentation continue des demandes de coopération technique, d'assistance et de partage des compétences émanant des États Membres et des organisations intergouvernementales en Afrique requiert un financement adéquat et durable. Pour assurer la viabilité financière de ses activités, le Centre a élaboré une stratégie de collecte de fonds et un portefeuille de nouvelles propositions de projets, lesquelles sont fondées sur les demandes d'assistance reçues et tiennent compte des réalités du terrain : résoudre les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des instruments et normes juridiques en matière de désarmement; consolider les capacités des autorités de police; renforcer la société civile; harmoniser les législations et renforcer les capacités des organes législatifs; réduire la violence armée et collecter les armes dans les sociétés fragiles. Le Secrétaire général invite les États Membres et autres donateurs à verser des contributions pour permettre au Centre de continuer à fonctionner.

Annexe

État du fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour 2012

(En dollars des États-Unis)

Réserves et solde du fonds au 1 ^{er} janvier 2012	150 970
Recettes	
Contributions volontaires	785 648 ^a
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	97 740 ^b
Intérêts créditeurs	3 765
Recettes diverses	27 610 ^c
Total, recettes	914 763
Dépenses	
Dépenses d'appui au programme	94 212
Total, dépenses	858 901
Réserves et solde du fonds au 31 décembre 2012	206 832 ^d

^a Pendant la période considérée, le Centre a reçu des contributions d'un montant total de 785 648 dollars versées par l'Australie (754 608 dollars) et le Togo (31 040 dollars).

^b Fonds reçus du Programme des Nations Unies pour le développement.

^c Soit les annulations d'engagements de la période précédente (24 432 dollars) et un ajustement correspondant des dépenses d'appui au programme (3 178 dollars).

^d Montant comprenant les réserves et le solde du fonds au 1^{er} janvier 2012, augmentés des recettes perçues et diminués des dépenses engagées durant l'année 2012. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mai 2013, le Centre a reçu une contribution supplémentaire de 360 362 dollars : de l'Allemagne (179 347 dollars), de l'Australie (50 000 dollars), de la Nouvelle-Zélande (19 975 dollars), des Pays-Bas (80 000 dollars), et du Togo (31 040 dollars).